SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 NOVEMBRE 2020
À 20 H EN VISIOCONFÉRENCE

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM. Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller

ABSENT : Bruno Gosselin, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
6. Résolution : Octroi – Contrats - Déneigement 2021-2022-2023
7. Résolution : Octroi – Contrat – Système de traitement d'eau 7014-Royal
8. Résolution : Demandes à Transports Québec – Sécurité routière et piétonnière
9. Résolution : Calendrier - Séances du conseil 2021
10. Résolution : Plan triennal 2021-2024 – CSSDPS
11. Résolution : Appui à la Maison des Jeunes
12. Avis de motion et dépôt du règlement RMU-02 Règlement # 592-2020 concernant les animaux
13. Comptes à payer
14. Correspondance
15. Période de questions
16. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1583-20

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1584-20

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 OCTOBRE 2020

La rencontre avec Transports Québec, la Sureté du Québec, la direction de l'école, les élus et la directrice générale s'est tenue en visioconférence le 21 octobre dernier. Voir également le point no. 8.

Suivi point 8 : L'œuvre d'art 'La volée d'oies sauvages' a été installée à l'extrémité Est du quai. Tous nos remerciements à M. Guy Bel, ferronnier-d'art pour ce legs magnifique à la Municipalité et à l'Ile d'Orléans. Une inauguration officielle est prévue à une date ultérieure.

Suivi point 10 : Il n'y aura pas de modification à la résolution 1554-20 : Dérogation mineure – 199, côte Gosselin. Le réservoir de propane sera déplacé, la construction sera effectuée tel que le plan de la minute F-918 tel que préparé par l'arpenteur-géomètre, M. François Gendron.

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre, tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois d'octobre 2020 : **16**
Coût des travaux : **367 900.00** $

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

De plus, Madame Deslauriers propose l'adoption d'une motion de remerciement, au nom de la municipalité, à M. Guy Delisle pour une vingtaine d'années en tant que responsable de la bibliothèque. C'est grâce à son leadership, son engagement et à sa présence constante auprès des bénévoles de la bibliothèque, que le nombre d'usagers a augmenté et que des services supplémentaires sont maintenant offerts à nos citoyens.

RÉSOLUTION NO : 1585-20

6. OCTROI – CONTRATS - DÉNEIGEMENT 2021-2022-2023

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer les contrats de déneigement 2021 à 2023 tel que suit :

DESCRIPTION		2020-2021	2021-2022	2022-2023
1.	**BÀTIMENTS ET TROTTOIRS**	**Denis Thivierge Maraîcher inc**		
	Stationnement - Église			
	Terrain du bureau municipal et salle multifonctionnelle (6822, ch. Royal)	4 000 $	4 080 $	4 160 $
	Terrain de la caserne des pompiers (6826, ch. Royal et citerne no. 3)	2 000 $	2 050 $	2 100 $
	Citerne no. 5 - Garage Municipal	660 $	680 $	700 $
	7014-Royal (ancien presbytère)	2 000 $	2 050 $	2 100 $
	Chemin de la Chalouperie	1 600 $	1 625 $	1 650 $
	Trottoirs	19 200 $	19 600 $	20 000 $
2.	SECTEUR OUEST DE LA MUNICIPALITÉ	**Déneigement TJ**		
	Rue des Sorciers	7 500 $	7 500 $	7 500 $
	Stationnement - piste de ski de fond	950 $	950 $	950 $
	Citerne no. 8	400 $	400 $	400 $
3.	CITERNES	**Citernes no. 1 & 2: Jonathan Blais** **Citerne no. 6: Jérôme Plante** **Citerne no. 7: Laurent Gendreau**		
	Citerne no. 1 (Citerne Lavoie) 6289, ch. Royal	500 $	500 $	500 $
	Citerne no. 2 (Citerne Coulombe) 6503, ch. Royal	500 $	500 $	500 $
	Citerne no. 6 (Citerne Vézina) entre le 7259 et le 7269, chemin Royal	490 $	490 $	490 $
	Citerne no. 7 (Citerne Gendreau) + entreposage des bacs de récupération	900 $	900 $	900 $
	SOUS-TOTAL	40 700 $	41 325 $	41 950 $
	TPS	2 035 $	2 066 $	2 098 $
	TVQ	4 060 $	4 122 $	4 185 $
	TOTAL	**46 795 $**	**47 513 $**	**48 232 $**
Patinoire & Station pompage: Tarif horaire		**100 $**	**100 $**	**100 $**
	si besoin	110 $	110 $	110 $

RÉSOLUTION NO : 1586-20

7. OCTROI – CONTRAT – SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU 7014-ROYAL

ATTENDU QUE les plans n'étaient pas complets en juin dernier, lors de l'octroi du contrat de rénovation;

ATTENDU QUE Construction Envergure est l'entrepreneur ayant été le plus bas soumissionnaire pour le contrat de rénovation du 7014-Royal;

ATTENDU QUE M. Jessy Carpentier, de SNC Lavalin, a vérifié la conformité avec le plan et le devis reçus en octobre dernier.

ATTENDU QUE le règlement no. 580-2018 sur la gestion contractuelle de la Municipalité autorise l'octroi de gré à gré de contrats jusqu'au seuil prescrit par le ministère des Affaires municipales;

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer le contrat d'installation du système de traitement de l'eau à Construction Envergure pour la somme de 34 373 $ avant les taxes applicables, le tout provenant de la TECQ 2019-2023 et des fonds généraux.

RÉSOLUTION NO : 1587-20

8. DEMANDES À TRANSPORTS QUÉBEC – SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET PIÉTONNIÈRE

ATTENDU QUE le conseil municipal est très sensible et au fait des problèmes de vitesse mettant à risque la sécurité des piétons sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà signifié à la Sûreté du Québec que, parmi ses priorités locales annuelles, la sécurité routière, et principalement celle des piétons, est d'une grande importance et qu'il exige de faire respecter les limites de vitesse sur tout le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE depuis longtemps, les résidents de Saint-Laurent se plaignent de la vitesse excessive d'un nombre important d'automobilistes qui circulent sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE deux pétitions ont été reçues, l'une en 2019 provenant du Conseil d'établissement, la seconde en septembre 2020 d'un groupe de citoyens de la route Prévost;

ATTENDU QU'une rencontre, consacrée exclusivement à ce sujet s'est tenue par visioconférence le 21 octobre 2020 entre Transports Québec, la Sûreté du Québec, la direction de l'École de l'Île-d'Orléans, les élus et la directrice générale de la Municipalité;

ATTENDU QUE Transports Québec soutient, par expérience, que le changement des panneaux de vitesse modifie de manière négligeable le comportement routier des automobilistes;

ATTENDU QUE, selon Transports Québec, les moyens physiques ont un effet beaucoup plus direct sur le changement des comportements;

ATTENDU QUE le chemin Royal est une route collectrice inter municipale tel que défini par Transports Québec;

ATTENDU QU'IL est recommandé par Transports Québec de préserver une uniformité dans les vitesses d'une municipalité à l'autre afin d'éviter les confusions pour les automobilistes;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Benoît Pouliot, **et résolu** à l'unanimité des conseillers présents de demander à Transports Québec :

AU CŒUR DU VILLAGE :

- D'allonger la zone scolaire jusqu'à la traverse piétonnière pour traverser au terrain de jeux;
- D'éloigner les lignes de rive blanches et d'y peindre des chevrons afin que la voie carrossable paraisse plus étroite,
- D'autoriser la Municipalité à :
    - Installer un bollard flexible sur la ligne centrale à la traverse piétonnière au niveau du terrain de jeux et devant le bureau municipal,

- Acheter des silhouettes d'enfants et à les installer dans l'emprise du ministère près de l'école et du terrain de jeux.

ROUTE PRÉVOST - PENTE:

- De peindre des lignes horizontales sur la chaussée et de peindre le message : ATTENTION – RALENTIR dans les deux voies;
- De modifier l'affichage pour indiquer le manque de visibilité;

EN PLUS, D'AUTORISER LA MUNICIPALITÉ À

- Acheter et installer des radars pédagogiques
  1) à l'extrémité est de la Municipalité
  2) près de l'école et
  3) dans la route Prévost (secteur du motel et du gîte)

RÉSOLUTION NO : 1588-20

9. <u>ADOPTION - CALENDRIER - SÉANCES DU CONSEIL 2021</u>

ATTENDU QUE les élections municipales se tiendront le dimanche 7 novembre 2021;

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter le calendrier ci-dessous pour la tenue des séances du conseil municipal en 2021.

11 janvier – ordinaire	3 mai - ordinaire	13 septembre - ordinaire
1 février – ordinaire	7 juin – ordinaire	4 octobre - ordinaire
1 mars – ordinaire	5 juillet - ordinaire	22 novembre - ordinaire
12 avril - ordinaire	2 août - ordinaire	13 décembre – ordinaire & extraordinaire (budget)

RÉSOLUTION NO : 1589-20

10. <u>PLAN TRIENNAL 2021-2024 – CSSDPS</u>

Il est **proposé** par Nicolas Girard, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de répondre favorablement à la consultation du Centre des services scolaires des Premières-Seigneuries concernant le plan triennal des immobilisation 2021-2024.

RÉSOLUTION NO : 1590-20

11. <u>APPUI - MAISON DES JEUNES</u>

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'accueillir favorablement la demande de la Maison des Jeunes et de leur octroyer 1000 $ pour l'année 2020-2021.

RÉSOLUTION NO : 1591-20

12. <u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT RMU-02 – RÈGLEMENT # 596-2020 CONCERNANT LES ANIMAUX</u>

Attendu que le gouvernement du Québec a édicté un règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes (chapitre P-38.002) par le décret 1162-2019 du 20 novembre 2019, **M. Julien Milot donne** le présent avis de motion et le projet de règlement no.596-2020 modifiant le règlement RMU 2 concernant les animaux est déposé.

Une copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité ainsi qu'au bureau municipal au 6822, chemin Royal à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1592-20

13. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (19 268.20$) et le paiement des comptes (309 151,59 $) totalisant **328 419.79 $** pour le mois d'octobre 2020 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1592-20.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

14. CORRESPONDANCE

- Lettre de la ministre des Affaires Municipales – Octroi de 100 985 $ pour jusqu'en 2021 pour compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie.

- Courriel du MCC : Le ministère de la Culture et des Communications a rendu public son plan d'action pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier – disponible sur le site Internet de la Municipalité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1593-20

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 05.

_____	_____
MICHELLE MOISAN DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	DEBBIE DESLAURIERS MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».